



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 86621

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la difficulté de maintenir des actions de solidarité humanitaire durant la période des vacances d'été. En effet, cette période d'été durant les mois de juillet et d'août, voit les services sociaux s'adapter en effectifs réduits, à un rythme de travail qui est identique à celui des autres services municipaux, dans les villes. Ainsi le voisinage et le réseau de connaissances des personnes en situation d'exclusion réclament une adaptabilité de son fonctionnement pour répondre aux situations les plus urgentes, face à des villages et des villes dont la population est beaucoup moins nombreuse, les services étant eux aussi allégés et les aides individuelles plus rares dans de nombreux quartiers. Cette situation est parfois préoccupante et conduit à des cas d'extrême détresse durant les mois de juillet et d'août. Les services sociaux devraient utilement être sensibilisés et préparés au traitement de cette période spécifique et parfois délicate. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86621

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8989

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)